

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 décembre 2021

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 12
de Votants 12

L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Demandes de subventions -
Voirie 2022**

Étaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/11/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de réfection de la voirie au niveau du Chemin de Saint Jean, de l'impasse des Grands Chênes, de la zone des containers route de la Clède et du Chemin des Couestes.

Un devis a été transmis par l'entreprise Eiffage pour un montant de 89 102.50 € HT soit 106 923 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Montant HT
Travaux de voirie 2022	89 102,50 €
TOTAL HT	89 102,50 €

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2021 004-210400479-20211207-DE_2021_049-DE

FINANCEMENT :

	dossier DETR 2022	
DETR 2022	Montant	44 551,25 €
	Taux	50%
FRAT 2022	Montant	12 000,00 €
	Taux	13%
AMENDES DE POLICE	Montant	15 147,43 €
	Taux	17%
AUTOFINANCEMENT	Montant	17 403,83 €
	Taux	20%
TOTAL H.T.		89 102,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 à un taux de 50% du montant HT des travaux.
- Décide de solliciter une subvention FRAT de 12 000 €.
- Décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police à un taux de 17% du montant HT des travaux.
- Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2022.

POUR : 12**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2021 004-210400479-20211207-DE_2021_049-DE